



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 96874

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'évaluation du coût de l'hospitalisation en France, de fin octobre à début novembre 2004, de M. Yasser Arafat. En effet, le séjour médical du président de l'Autorité palestinienne avait placé la France, durant cette période, au coeur de l'actualité internationale. Ce geste fort de solidarité avait marqué l'opinion des pays arabes et prôné partout dans le monde l'excellence de notre système de santé de très haut niveau. Néanmoins, l'opinion française s'est émue de savoir combien avait coûté cette hospitalisation ainsi que l'hébergement des services de sécurité et d'accompagnement de M. Arafat. Il lui demande donc, en coordination avec ses collègues ministres chargés de la santé et des armées, d'en évaluer le montant et de bien vouloir le lui communiquer.

Texte de la réponse

Le président de l'Autorité palestinienne a été hospitalisé aux frais du ministère de la défense, comme le veut la tradition selon laquelle tout chef d'État étranger ou personnalité de rang équivalent qui en fait la demande peut être hospitalisé en France dans un hôpital militaire. Une ligne de crédit est prévue à cet effet dans le budget du ministère de la défense, qui permet à la France d'honorer sa tradition de « terre d'accueil », à laquelle elle est particulièrement attachée.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96874

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6068

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8747